



Les notes de

La Fabrique Ecologique

FONDATION PLURALISTE DE L'ÉCOLOGIE

Note ouverte à la co-construction citoyenne

LA FORMATION PROFESSIONNELLE, AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE LOCALE ET ÉCOLOGIQUE



Mai 2026

SYNTHÈSE

La transition écologique ne pourra pas réussir sans une transformation en profondeur des politiques publiques et du cadre économique. Elle exige des budgets à la hauteur des enjeux, des règles cohérentes et une attention réelle aux inégalités sociales et territoriales, qui conditionnent la capacité effective des individus à participer à la transition. Elle implique aussi de savoir déceler et encourager partout où elles existent les **innovations sociales** et les liens humains qui la fondent.

Or, les politiques actuelles de **formation professionnelle** restent largement construites autour d'une logique d'adaptation de l'existant. Elles accompagnent un modèle économique industriel sans remettre en cause ses fondements, lorsque celui-ci invisibilise une grande partie des dynamiques déjà à l'œuvre dans les territoires.

Une **économie locale et écologique** existe pourtant déjà : artisans, paysans, coopératives, structures de l'ESS, initiatives de réemploi ou filières courtes. Mais elle reste peu reconnue, peu mesurée et **faiblement intégrée dans les référentiels de formation** et les politiques publiques.

Cette économie repose sur des **compétences spécifiques** : coopération, adaptation aux ressources locales, pensée systémique, et compréhension des interdépendances entre activités économiques, sociaux et écosystèmes naturels. Ces compétences restent marginales dans les cadres actuels de certification.

Il faut partir des conditions de vie et des territoires, et non des cadres économiques existants. La **formation** doit devenir **un levier central de transformation**, et non un simple outil d'ajustement.

PROPOSITIONS

Dans cette perspective le groupe de travail porte deux propositions :

#1 La **création d'un observatoire de l'économie locale et écologique** afin de rendre visibles les acteurs, métiers et compétences aujourd'hui invisibilisés et de mieux orienter les politiques publiques de formation et d'emploi.

#2 L'introduction d'une **formation-socle obligatoire à la pensée systémique et territoriale** dans l'ensemble des cursus professionnels afin de transformer les référentiels de compétences et d'intégrer pleinement les enjeux écologiques et sociaux dans la définition des métiers.



Signataires

- **Arnaud Trollé** - Président de Lokal Eko
- **Jean-Paul Dardé** - Directeur général des services de Prades-le-Lez
- **Arthur Zarrouki** - Chargé de mission à La Fabrique Ecologique

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, seuls les signataires de la note sont engagés par son contenu, à titre individuel. Leurs déclarations d'intérêts sont disponibles sur demande écrite adressée à l'association.

Autres membres du groupe de travail

- **Réjane Morgantini** – Atelier Paysan
- **Hassan Souheil** - Office Français de la Biodiversité
- **Inès Dhoudain** - Écoles de la Transition Ecologique (ETRE)
- **Mathilde Nasser** - Campus Versailles
- **Guillaume Vimeney** - Savoir Devenir

Personnes auditionnées

- **Aurore Dijoux Aertgeerts** – Secrétaire Confédérale, Service Emploi Sécurisation des Parcours Professionnels, **CFDT**
- **Caroline Le Moulec**, responsable développement durable à **Unilasalle**, campus de Rennes
- **Marie Rivallin**, chargée des admissions, de la communication et des événements, **Institut Supérieur de l'Environnement**
- **Arthur Croizier**, responsable formations professionnelles et essaimage, **Campus de la Transition**
- **Le jardin qui nourrit** - co-fondateur
- **Briq** - responsable pédagogique
- **Elineuza Dubois**, directrice du **CFPCA de Coutances** (Centre de formation professionnelle continue et d'apprentissage)

Relecture

Cette note a été validée par le Conseil d'administration de La Fabrique Ecologique.

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, cette première publication est mise en ligne sur le site de l'association (www.lafabriqueecologique.fr) pour faire l'objet d'une co-construction citoyenne. Chacun peut contribuer à son élaboration, les amendements et les propositions pouvant être intégrés lors d'une deuxième publication de la note à intervenir dans les prochains mois.



Sommaire

Introduction	5
I. L'économie locale et écologique, une tentative de définition.....	6
II. Un besoin de compétences spécifiques.....	7
III. La formation professionnelle, un système où les enjeux écologiques et locaux peinent à être reconnus.....	8
1. Un aperçu du financement de la formation professionnelle.....	9
2. Une vue d'ensemble de l'écosystème de la formation professionnelle	9
3. L'invisibilité des acteurs de l'économie locale et écologique	10
4. Une analyse des études socles « formation professionnelle et transition écologique »	12
5. Et l'économie locale et écologique dans tout ça ?.....	14
IV. Former autrement.....	15
V. Deux propositions pour une économie locale et écologique	16
Annexe I : Présentation de structures de formation alternatives	19



Introduction

L'expression d'économie locale et écologique a été choisie comme une définition en dynamique. Elle renvoie à deux objectifs : 1/ inscrire davantage l'économie dans une approche territoriale autour des acteurs qui y sont implantés, 2/ considérer le respect des droits sociaux et des limites planétaires comme des conditions non négociables du fonctionnement économique. Chaque acteur économique est considéré au sein d'un réseau d'interdépendances. Développées sur un territoire, **les activités associées créent**, via une animation adaptée, **un écosystème vertueux et des liens entre acteurs** : paysans, artisans, salariés et coopératives, élus, fonctionnaires territoriaux, petites et moyennes entreprises (dirigeants comme salariés), acteurs associatifs et syndicaux...

Cette transformation demande des **compétences particulières**, **l'adaptabilité** – offre comme demande), **la sociabilité** – création de liens avec un ensemble d'acteurs économiques et d'habitants, et **la pensée systémique** – concevoir son activité à partir de son inscription dans l'écosystème naturel et sociologique du territoire.

Même s'il affiche des objectifs en matière de transitions environnementale et sociale, **le système de la formation professionnelle n'est pas aujourd'hui adapté au développement de cette approche**. Il reste organisé autour d'une transition écologique industrielle au sein d'une économie classique : la formation vise à atténuer les dégâts plutôt qu'à changer de modèle, avec comme principal objectif l'atténuation des dégâts environnementaux. **Cette situation s'explique par le poids des filières industrielles dans le pilotage, la place de l'échelle nationale, et les difficultés à prendre en compte les transformations liées à l'inscription territoriale de l'économie et à une démarche écologique**. Les actions de formation environnementale restent de ce fait majoritairement guidées par les évolutions réglementaires et normatives, sans réelle capacité d'anticipation et de programmation.

Des filières alternatives de formation, à même de répondre aux besoins de cette transformation économique, et des marges de liberté existent au sein des filières de formation professionnelle traditionnelles. Elles se heurtent néanmoins à des difficultés de financement et à l'absence d'adaptation du marché du travail. **Une transformation profonde du modèle économique** est nécessaire. Il s'agit de penser l'économie dans une vie sociale radicalement différente, et non de promouvoir des adaptations au coup par coup d'un modèle qui ne respecte pas avec les limites planétaires.

A partir des pratiques de terrain, cette note cherche à mieux articuler l'offre de formation professionnelle avec ce que seraient les besoins d'une économie locale en transformation.

L enjeu est double pour la formation professionnelle. **Former autrement** avec une pédagogie par le *faire*, une diversification des financements, et l'élargissement du public et des modes de formation – autoformation et formation informelle. **Former à autre chose**, au-delà de la technique, notamment à l'approche systémique et au sensible. La note formule **deux propositions** : la **création d'un observatoire de l'économie locale et écologique** – pour donner davantage de visibilité à cette économie, et la **mise en place d'une formation-socle** pour tous les cursus diplômants ou certifiants – afin d'initier un changement de perspective.



I. L'économie locale et écologique, une tentative de définition

En économie classique, l'entreprise privée a pour premier objectif, et première obligation, la rentabilité, sans que cela entraîne pour autant un laissez-faire complet concernant les impacts sociaux et environnementaux. Les réflexions sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) datent des années 1950 dans le champ universitaire, elles se sont développées ensuite plus largement à partir des années 1980, avec une nette accélération sur les dernières années du XX^{ème} siècle, concrétisée par l'initiative onusienne du Pacte mondial en 2000¹. Ces évolutions restent cependant limitées. Le statut d'entreprise à mission (loi PACTE, 2019) permet de se fixer une finalité sociale ou environnementale, mais le but lucratif reste prioritaire et la portée juridique contraignante du statut² est incertaine³. Les reculs récents de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et de la CS3D (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*) au niveau européen confirment la fragilité de ces avancées.

Le cadre de l'économie sociale et solidaire (ESS) défini par la loi du 31 juillet 2014, est plus ambitieux. Il vise à concilier activité économique et utilité sociale. L'allocation des bénéfices est encadrée, avec une priorité accordée à leur utilisation pour le maintien ou le développement de l'activité de l'entreprise, et une stricte limitation de leur distribution aux détenteurs de parts sociales⁴. L'ESS représente aujourd'hui près de 14 % de l'emploi privé (source : INSEE / ESS France), au sein de structures variées : SCOP, SCIC, associations, mutuelles, coopératives, dont les besoins en formation sont spécifiques : gestion démocratique, co-décision, économie de la fonctionnalité. Des acteurs comme Enercoop (coopérative énergétique), La Nef (banque éthique), les AMAP ou les SEL (systèmes d'échange local) illustrent sa diversité. Pourtant l'ESS reste insuffisamment prise en compte par le système de formation professionnelle. La question de savoir si les opérateurs de compétences (OPCO) couvrent ces structures de manière adaptée, et si des certifications au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique (RS) devraient être mises en place se posent régulièrement.

En développant une approche autour d'une économie locale et écologique il s'agirait d'aller encore un cran plus loin. L'objectif serait de contribuer au maintien de la société dans un espace qui se situerait au-dessus des planchers sociaux en termes de qualité de vie, et en-deçà des limites planétaires. Par ailleurs, l'approche serait systémique : là où l'économie classique analyse séparément les entreprises et les territoires, l'économie locale et écologique les considère ensemble.

L'analyse inclut les enjeux liés aux habitants du territoire et le respect des écosystèmes naturels. Il s'agit d'une économie en interaction avec la vie sociale⁵ et avec le non humain, dans une logique de démarchandisation⁶, c'est-à-dire d'extension de la sphère non-marchande, en particulier en ce qui concerne les activités nécessaires à la satisfaction des besoins de base (comme l'alimentation).

A quoi une économie locale et écologique ressemblerait-elle ? Ou plutôt à quoi ressemble-t-elle, car elle existe déjà, sans être revendiquée comme telle. Ce sont des producteurs de blé en agrobiologie qui vendent localement à des boulangers pratiquant la cuisson au feu de bois et qui font leur tournée de vente à vélo, des ébénistes qui travaillent du bois d'œuvre local et rénovent de l'ancien, des épiceries vendant des produits locaux bio, des artisans du bâti qui se fournissent en matériaux naturels, locaux, renouvelables, ne nécessitant pas de « recyclage » (paille ou chanvre, terre, ardoise ou bardeau...) pour construire des maisons économes en énergie. Ces activités, quand elles se développent ensemble sur un territoire, via

¹ <https://pactemondial.org/rse-mode-d-emploi/histoire-de-la-rse/>

² <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F37408>

³ <https://online.edhec.edu/fr/blog/rse-et-entreprise-a-mission/>

⁴ <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/differentes-facons-d-entreprendre/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale>

⁵ Michel Lepasant, « Où a lieu la vie sociale ? », 2022 (<https://ladedcroissance.xyz/2022/10/15/ou-a-lieu-la-vie-sociale/>)

⁶ Karl Polanyi, *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, 1983.



une animation adaptée, créent un écosystème vertueux et des liens entre des acteurs, variés : paysans, artisans, salariés et coopératives, élus, fonctionnaires territoriaux, petites et moyennes entreprises (dirigeants comme salariés), acteurs associatifs et syndicaux...

II. Un besoin de compétences spécifiques

Ces compétences ne sont pas nécessairement nouvelles : pour beaucoup, il s'agit d'une redécouverte de savoir-faire anciens. Comment la formation professionnelle peut-elle les transmettre ? Trois exemples concrets permettent d'y répondre.

Commençons par l'exemple de l'activité d'un **ébéniste**. Son ancrage dans le territoire, de l'amont – utilisation de bois d'œuvre local, à l'aval – fabrication d'objets nécessaires à la vie quotidienne des habitants, avec une pratique artisanale dans son atelier, est indispensable. La fourniture en matières premières se fait, en fonction des besoins, auprès de scieries locales ou de forestiers, avant l'abattage du bois. L'utilisation d'une monnaie locale complémentaire favorise l'économie locale. On passe d'une économie guidée par l'offre à une économie organisée par la demande, d'une exploitation à une utilisation raisonnée de la nature. La connaissance du bois de l'ébéniste se déploie dans l'ensemble des étapes du processus de fabrication : connaissance concrète de la matière première, des conditions de production du bois, d'abattage des arbres, de stockage, ou encore de séchage. Ici, pas de catalogue ni de produits standardisés. C'est l'artisan qui s'adapte au bois, et non l'inverse. Cette approche nécessite également de consolider des liens sociaux et des relations d'interdépendance. L'ébéniste s'inscrit dans un réseau local riche, du forestier au client final, en passant par l'administration locale, les collectivités, d'autres artisans ou des acteurs économiques de son territoire. L'habitant n'est plus un simple client : il devient acteur de ce tissu local, que l'ébéniste fait vivre en partageant les réalités de son métier. Aujourd'hui pourtant, ni les compétences techniques concernées, ni les compétences relationnelles nécessaires, ne sont réellement prises en compte dans les formations. Elles ne font pas partie des référentiels des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) d'ébénisterie.

Deuxième exemple **la boulangerie**. Là encore les matières premières sont locales, cultivées avec des pratiques agroécologiques. L'approvisionnement local modifie le rôle des habitants, qui ne sont plus seulement des consommateurs mais sont attentifs aux conséquences sanitaires et environnementales du choix du modèle agricole. Ce que l'économie classique appelle des « externalités » – les conséquences sanitaires ou environnementales des choix agricoles – est réintégré dans le raisonnement puisqu'elles ont des conséquences sur la vie des populations. Les habitants contribuent à cette transformation du modèle économique en adaptant leur consommation à l'offre, par exemple en fonction de la saisonnalité. L'essor de la demande est un levier de transformation, en favorisant la conversion des paysans à l'agroécologie. Le boulanger n'est plus seulement un client mais un partenaire. Les agriculteurs le fournissent en céréales – ou en farine via des moulins coopératifs par exemple, en sélectionnant ensemble les variétés à cultiver et en établissant un modèle économique mutuellement bénéfique. La variabilité de la matière première – liée aux aléas climatiques qui affectent la qualité des céréales ou la conservation de la farine – deviennent des paramètres partagés, gérés collectivement. La matière première redevient vivante, et le travail est créatif : fabriquer du pain, ensemble, pour nourrir un territoire.

Enfin, **un artisan du bâti** construit des habitations qui intègrent majoritairement des matériaux locaux⁷ selon les disponibilités : paille, terre ou pierre, chanvre, bois... Cette approche demande de conduire les chantiers en fonction de l'offre et de s'inscrire solidement dans le tissu des fournisseurs locaux – producteur de blé pour la paille, responsable d'une scierie pour le bois, éleveur pour la laine de mouton, ébéniste pour les portes et fenêtres... Là encore, le développement d'une activité économique écologique et locale est un levier pour la transformation du territoire et la création de nouvelles filières, notamment

⁷ La réglementation actuelle permet d'utiliser des matériaux comme la paille, la terre dans la construction.



de récupération. Cette évolution des pratiques doit s'accompagner d'un travail de pédagogie auprès des habitants, afin de faire évoluer les habitudes, en informant des avantages sur ces méthodes.

A partir d'entretiens et du parcours des membres du groupe de travail⁸, les compétences clés nécessaires au développement de ces métiers de l'économie locale et écologique ont été identifiées. Trois sont particulièrement essentielles : l'**adaptabilité** – aux matières premières, ce qui concerne aussi bien les variations de leurs caractéristiques que leur disponibilité, la **sociabilité** – par la création de liens avec l'ensemble des acteurs économiques de la filière et les habitants, et la **pensée systémique** – vis-à-vis de l'ensemble de la chaîne de valeur et de l'inscription au sein du territoire.

III. La formation professionnelle, un système où les enjeux écologiques et locaux peinent à être reconnus

La **formation professionnelle** englobe la formation professionnelle continue et la formation professionnelle initiale. La formation continue s'adresse à des actifs, davantage susceptibles de s'orienter vers l'économie locale et écologique, tandis que la formation initiale agit sur la transmission des compétences dès l'entrée dans la vie professionnelle. Les deux leviers ne mobilisent pas les mêmes acteurs ni les mêmes financements. Elle vise à préparer, par l'acquisition de compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être...), à l'exercice d'une activité professionnelle.

La **formation professionnelle initiale** concerne les personnes scolarisées dans des établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur ou de l'Agriculture. Ces formations préparent à l'exercice d'un métier, les principales formations sont les CAP, BEP et BAC professionnels pour l'enseignement secondaire, et pour l'enseignement supérieur les BTS et licences professionnelles,

La **formation professionnelle continue** concerne l'ensemble des actions de formation à destination des personnes ayant terminé leur formation initiale et engagées (ou s'engageant) dans la vie active. Elle contribue à la professionnalisation des acteurs économiques privés et des agents des trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière), en général en vue d'une évolution professionnelle ou d'une réorientation professionnelle. Il peut s'agir de formations diplômantes (par exemple celles mentionnées pour la formation initiale) ou certifiantes (par exemple aboutissant à un certificat de qualification professionnelle (CQP)).

Pour comprendre les limites à la prise en compte des enjeux territoriaux et écologiques, il faut d'abord regarder comment fonctionne la formation professionnelle. Comment prend-elle en compte l'évolution des métiers ? Quelle place accorde-t-elle aux enjeux écologiques et locaux ? Comment fonctionne le système ?

⁸ Certaines structures de l'économie locale et écologique sont brièvement présentées en Annexe I.



I. Un aperçu du financement de la formation professionnelle

Le principal bailleur de fond de l'écosystème est France Compétences, institution publique française, créée en 2019 en application de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Sa gouvernance est quadripartite⁹. Ses missions couvrent la formation professionnelle et l'apprentissage, en termes de financement et de régulation. L'essentiel de ses activités de financement concerne la formation professionnelle continue, principalement via les fonds mutualisés¹⁰ (15 milliards d'euros en 2023¹¹ dont l'essentiel est retourné aux entreprises par les OPCO¹² et dont une partie finance le CPF¹³), qui sont collectés par l'URSSAF auprès des entreprises via la cotisation à la formation professionnelle (CFP)¹⁴. Les entreprises financent également en propre la formation professionnelle de leurs salariés, à une hauteur comparable, environ 16 milliards d'euros en 2023¹⁵. De même, la fonction publique (État et collectivités) finance directement, à hauteur d'environ 7 milliards d'euros en 2023¹⁵, la formation de ses agents. Un autre financement important, plus de 4 milliards d'euros en 2023¹⁶, provient de France Travail, via l'aide de retour à l'emploi-formation (AREF) et la rémunération de fin de formation (RFF).

Si des écarts existent d'une étude à l'autre¹⁷, toutes les analyses convergent néanmoins vers un financement de la formation professionnelle d'environ 35 milliards d'euros (+/- 5 milliards d'euros), et jusqu'à 57 milliards d'euros¹⁵, en intégrant les financements de la formation professionnelle initiale (apprentissage essentiellement) par les tutelles de l'éducation nationale, de l'agriculture et de l'industrie. La formation professionnelle initiale représenterait donc environ 30 % des dépenses de la formation professionnelle (16 milliards d'euros), le reste étant allouée à la formation professionnelle continue (41 milliards d'euros)¹⁵.

2. Une vue d'ensemble de l'écosystème de la formation professionnelle

France Compétences est à la fois un financeur, et l'autorité unique de régulation. Sa création visait à simplifier l'écosystème existant¹⁸. Ses missions principales¹⁹ : garantir la pertinence des certifications, identifier les compétences émergentes, réguler la qualité des formations et encadrer les règles de financement.

France Compétences assure son activité de financement par le versement de fonds mutualisés à plusieurs partenaires¹⁸ : les opérateurs de compétences (OPCO) pour le financement des contrats d'apprentissage,

⁹ Le conseil d'administration est composé de représentants de l'État, des régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel, et de personnalités qualifiées.

¹⁰ Le principe de la mutualisation a pour esprit un transfert financier des grandes entreprises (ayant plus de moyens en propre pour la formation) vers les petites entreprises (ayant moins de moyens en propre pour la formation), ces dernières recevant donc en moyenne plus que le montant de leur cotisation, et inversement pour les grandes entreprises.

¹¹ Rapport d'activité de France Compétences, 2024 (<https://www.francecompetences.fr/fiche/publication-du-rapport-dactivite-2024/>)

¹² Au nombre de 11, créées en 2019 en remplacement des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), les opérateurs de compétences (OPCO) ont pour missions de financer la formation, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les petites entreprises (moins de 50 salariés) pour définir leurs besoins en formation.

¹³ Créée en 2014, en remplacement du droit individuel à la formation (DIF) pour les salariés du privé, le compte personnel de formation (CPF) permet aux salariés (du privé) de suivre librement des actions de formation continue.

¹⁴ Le taux de la contribution légale de formation professionnelle dépend du nombre de salariés de l'entreprise. Il existe également des taux spécifiques dans certains secteurs d'activité. Pour le cas général, la cotisation correspond à 0,55 % de la masse salariale brute pour les entreprises de strictement moins de 11 salariés et de 1 % pour les autres entreprises. Une contribution supplémentaire (CPF-CDD), de 1 %, est également appliquée aux emplois en CDD.

¹⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2388091#tableau-figure1>

¹⁶ <https://www.centre-info.fr/site-centre-info/actualites-centre-info/le-quotidien-de-la-formation-actualite-formation-professionnelle-apprentissage/articles-2025/les-depenses-liees-a-la-formation-et-a-lalternance-baissent-de-3-en-2023>

¹⁷ notamment du fait que certaines évaluations (par exemple le financement direct des entreprises) sont issues d'enquêtes directes (par exemple de la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares) auprès des entreprises pour le financement en propre de la formation) et non de remontées administratives (comme la CFP collectée par l'URSSAF).

¹⁸ France Compétences a absorbé quatre instances : la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP), le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP), le Fond Paritaire De Sécurisation Des Parcours Professionnels (FPSP) et le Comité Paritaire interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation (COPANEF).

¹⁹ <https://travail-emploi.gouv.fr/france-competences>



de professionnalisation et de reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) et pour l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de 50 salariés ; la Caisse des Dépôts pour le financement du compte personnel de formation (CPF) ; les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) pour le financement des projets de transition professionnelle ; l'État pour la formation des demandeurs d'emploi.

France Compétences s'appuie sur d'autres acteurs, en particulier les commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) qui promeuvent la formation professionnelle dans la branche à laquelle elles sont rattachées. Ces commissions paritaires composées de représentants des salariés, des employeurs et de l'État, proposent à France Compétences des priorités pour la formation au sein de la branche. Mais la définition des orientations stratégiques et la certification des formations et des organismes de formation demeurent la responsabilité de France Compétences, via la Commission de la certification professionnelle²⁰, dont la composition est paritaire²¹. On note cependant l'absence dans cette commission de représentant de l'État nommé par le ministère de l'Écologie, l'absence de représentants de la société civile (ou du milieu associatif), et la faible représentation des collectivités territoriales (2 membres) au profit de l'État (8 membres).

Les orientations stratégiques et les décisions²² sont prises sur la base des besoins du marché du travail et de l'économie (via des analyses prospectives sur l'évolution des métiers et compétences (observatoires de branches, études de la Dares, Insee), ainsi que d'une veille sur les besoins en qualification des entreprises et les transitions (numérique, écologique, sanitaire...).

L'inscription d'une nouvelle formation au Répertoire Spécifique (RS) et au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), qui conditionne l'utilisation du CPF dépend donc d'un processus de réflexion et de proposition à France Compétences par ces différentes instances, et de l'acceptation de cette proposition. Par ailleurs, la définition d'orientations stratégiques a des conséquences importantes pour les petites entreprises qui dépendent davantage des OPCO pour la formation de leurs salariés.

France Compétences est donc un acteur clé : c'est elle qui peut ouvrir ou fermer la porte à une formation professionnelle orientée vers une économie plus locale et plus écologique. Or actuellement France Compétences ne dispose pas de remontées d'informations suffisantes sur de tels besoins en compétences de l'économie, ni sur la nature et le nombre des entreprises concernées. La composition des différentes instances amène aussi à s'interroger sur les orientations prises, alors que les personnes compétentes sur les enjeux écologiques et les questions locales sont peu ou pas représentées.

3. L'invisibilité des acteurs de l'économie locale et écologique

L'écosystème de la formation professionnelle, en premier lieu les organismes en charge de son pilotage (notamment France Compétences), reste largement fermé aux compétences spécifiques à l'économie locale et écologique, quasi absentes des référentiels métiers.

Deux éléments d'explication peuvent être avancés :

²⁰ La Commission de la certification professionnelle rend compte au Conseil d'administration de France Compétences, mais émane pas du gouvernement, qui définit notamment sa composition par décret (<https://www.francecompetences.fr/gouvernance/commissions/>).

²¹ Composition du comité :

- 8 représentants de l'État, désignés par différents ministères : Formation professionnelle, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Santé, Sports, Agriculture, Affaires sociales, Culture.
- 2 représentants des conseils régionaux, désignés par le ministre en charge de la formation (sur proposition de l'Association des Régions de France).
- 5 représentants syndicaux titulaires (organisations nationales et interprofessionnelles).
- 3 représentants des organisations patronales (CPME, MEDEF, U2P).
- 1 représentant du Conseil national consultatif des personnes handicapées, sans voix délibérative.

²² Voir à ce sujet la synthèse sur les études socles de cette note, qui met en lumière la quasi absence de la prise en compte des besoins de compétence de l'économie locale et écologique.



- **Une invisibilité « statistique ».** Les données disponibles, par exemple issues d'études de l'INSEE ou des chambres de métiers régionales, ne font généralement aucune différenciation au sein des filières et des professions selon les pratiques, à quelques exceptions près (comme la distinction entre agriculteur biologique et conventionnel). Citons quelques exemples. Un ébéniste qui se fournit auprès d'un industriel en fenêtres en bois exotiques ou en PVC est comptabilisé et analysé de la même manière qu'un ébéniste spécialisé en bois local qui fait de la réparation ou du réemploi. Qu'il se fournisse auprès d'un minotier industriel – à partir de céréales conventionnelles, ou d'un moulin coopératif local – à partir de céréales biologiques, un boulanger est un boulanger. Aucune statistique ne permet d'évaluer le nombre d'acteurs locaux engagés dans une démarche artisanale et locale. Il s'agit d'une limite majeure qui rend impossible l'évaluation du poids et des tendances de l'économie locale et écologique. Son inscription dans un écosystème local, et non dans des filières nationales ou internationales, contribue également à son invisibilisation dans un système où l'échelle nationale domine.
- **Une absence de « représentativité » des acteurs de l'économie locale et écologique.** Seules les organisations professionnelles et les syndicats de salariés « représentatifs »²³ sont présents dans les instances de dialogue et de décisions nationales. Dans ce cadre, il est impossible à des acteurs structurellement minoritaires d'avoir voix au chapitre. De plus, ces acteurs appartiennent souvent à de petites structures aux faibles marges : ils n'ont ni le temps ni les ressources pour assumer des missions de représentation professionnelle ou syndicale. Sans « représentativité », il n'y a pas ou peu de possibilité de participer aux négociations avec l'État ni de s'intégrer dans les comités qui décident des orientations de la formation professionnelle. La situation pourrait s'aggraver alors que le nombre de branches professionnelles diminue sous l'impulsion de l'État²⁴. Si cette évolution se poursuit, elle se traduira par un regroupement et une uniformisation qui rendront plus difficile encore la mise en valeur des spécificités évoquées.

Dans certains cas, il y a des améliorations. Les spécificités des acteurs de l'économie locale et écologique sont prises en compte ponctuellement, dans certains appels à projet. Ceci permet la création de structures centrées sur les territoires, par exemple des tiers-lieux²⁵ et des associations de développement ancrés en milieu rural (comme Le 100e singe²⁶, ou l'association Lainamac²⁷). Certaines agences de l'État s'y intéressent. L'Office français de la Biodiversité (OFB) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) y voient un levier pour la transition écologique, par des actions de décarbonation, de lutte contre l'extinction de la biodiversité, de défense de la qualité de vie. Au niveau de l'action gouvernementale, certaines initiatives méritent d'être soulignées. C'est le cas par exemple du projet Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (CASDAR), financé par le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Il finance le Réseau Mixte Technologique (RMT) Alimentation locale (un réseau d'experts de l'alimentation locale issus de la recherche, du développement et de la formation) qui œuvre au développement des filières locales - par exemple la meunerie, et des circuits de proximité.

²³ Une organisation professionnelle (ou syndicat) doit recueillir plus de 8 % des voix aux élections professionnelles pour être considérée comme « représentatif ».

²⁴ La rationalisation du nombre de branches professionnelles a fait l'objet d'une forte volonté politique à partir du début des années 2010 (e.g. rapport POISSON en 2009) jusqu'au début de la décennie 2020, notamment via la loi travail de 2016 (e.g. Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, art. 25). Le sujet semble être moins d'actualité.

²⁵ voir l'article « Former aux métiers de la transition écologique ? <https://observatoire.francetierslieux.fr/former-metiers-transition-ecologique-tiers-lieux/>

²⁶ Le 100e singe (<https://le100esinge.com>) est « un Tiers-Lieu, mi-ferme mi-bureau, allié à un incubateur agricole qui accueille et expérimente de nouvelles formes de travail : coopératives, collaboratives, avec du sens et de l'impact sur les grands enjeux de société ».

²⁷ Lainamac (<https://www.lainamac.fr/>) est « une association de filière, valorisant la création et le fait-main à base de laines françaises » qui œuvre autour de quatre enjeux prioritaires : « la transmission de savoir-faire rares, le soutien d'entreprises engagées, la relocalisation autour des laines locales et la valorisation du patrimoine de la filière. »



4. Une analyse des études socles « formation professionnelle et transition écologique »

L'analyse des défis et des opportunités liées à la transition écologique dans le domaine de la formation et de l'emploi s'est faite à travers quatre « études socles », publiées récemment²⁸ :

- **Les opérateurs de compétences au défi de la transition écologique** (France Stratégie, 2022) ;
- Céreq – Etude 54 : **Répondre aux besoins en compétences à l'heure de la transition écologique : représentations et réalités** (DARES, 2024) ;
- **Impact de la transformation écologique sur les métiers de la formation** (La Banque des Territoires, 2024) ;
- **Former les actifs à la transition écologique** (The Shift Project, 2024).

En complément, **des entretiens** ont été menés²⁹ auprès de représentants de 5 structures : **Briq, Le Jardin qui Nourrit, UniLassale, Institut Supérieur de l'Environnement et Campus de la Transition**. Deux ressources complémentaires ont également été consultées³⁰ : le **Panorama des acteurs français de l'emploi, de l'orientation et de la formation** (ADEME, 2021) et **l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte** (Onemev).

Les secteurs de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, de l'agriculture, de l'assainissement, des déchets et des transports sont de loin les plus importants avec environ 8 millions d'actifs. Ils sont également les plus observés car ils concernent l'essentiel des besoins en main d'œuvre à venir, principalement au niveau des techniciens et des ouvriers. L'enjeu alors qu'ils sont déjà sous tensions est la revalorisation de la voie professionnelle pour retrouver une attractivité. Le public cible est celui des techniciens supérieurs (niveau Bac+2), même si une majorité des nouveaux besoins correspond à des métiers manuels avec de fortes exigences physiques, peu rémunérés et peu féminisés. Ces transformations, disparitions et transferts d'emplois passent par l'acquisition de nouvelles compétences (acculturation, compétences transverses et compétences métiers) et par la transformation des volumes d'emplois (massification).

Le taux d'emploi « verts » ou « verdissants », est bien plus élevé pour les primo-arrivants, en sortie de la formation initiale. Ils se répartissent en deux principaux pôles : les ouvriers et les ingénieurs. Pour les professions fortement spécialisées, il existe un lien fort entre l'expertise acquise pendant la formation et la nature de l'emploi, à rebours de l'ensemble des salariés pour lesquels l'adéquation entre formation et emploi reste limitée. Plusieurs facteurs l'expliquent : un relatif échec de la formation professionnelle continue, une inadéquation entre l'offre de formation et le marché de l'emploi, et une mauvaise allocation des moyens consacrés.

Quant aux actions de formation « environnementale », elles s'avèrent majoritairement liées aux évolutions normatives (habilitation, réglementations et normes) sans que le monde du travail (et de la formation) n'intègre explicitement les ruptures systémiques liées à la transition écologique. Dans une moindre mesure, d'autres facteurs liés aux transitions du monde du travail peuvent être identifiés, comme la préoccupation environnementale des clients (privés ou particuliers), des salariés et des candidats à l'emploi, ou encore la recherche de marchés porteurs. Il s'agit toujours de satisfaire le marché, que ce soit celui des clients ou de l'emploi. Ce constat est partagé par le responsable pédagogique de Briq : « *Les personnes qui viennent s'inscrire sont souvent des professionnels qui cherchent à élargir leur base de clients (ou, moins souvent, des individus en reconversion professionnelle). Pour l'instant l'écologie n'est jamais utilisée comme argument numéro un, même si cela peut être pris en compte.* » La dimension écologique reste au mieux un impératif supplémentaire, avec une double tendance à rentabiliser ce qui est vertueux ou rendre vertueux ce qui est rentable, chaque

²⁸ Respectivement <https://www.strategie.gouv.fr/publications/operateurs-de-competences-defi-de-transition-ecologique>, https://www.cereq.fr/sites/default/files/2024-02/CETUDES_54_1.pdf, <https://www.banquedesterritoires.fr/transformation-%C3%A9cologique-m%C3%A9tiers-formation> et <https://theshiftproject.org/article/publication-intermediaire-formation-continue-7-novembre/>.

²⁹ Les entretiens ont été menés par le groupe de travail avec l'assistance d'Adèle BOUSSIER (chargée de mission à La Fabrique Ecologique)

³⁰ Les ressources complémentaires sont accessibles en ligne, respectivement <https://www.centre-info.fr/content/uploads/2022/12/ademe-ci-panorama-acteurs-emploi-orientation-formation-2021.pdf> et <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/observatoire-national-emplois-metiers-leconomie-verte>



organisation se positionnant le long de cet axe qui va de l'engagement militant à la conformité aux règles du marché.

L'existence de normes applicables sur la base du volontariat joue un rôle essentiel. Elle permet de cartographier les entreprises, et d'orienter la trajectoire des structures économiques par la mise en place d'espaces délibératifs permettant de questionner l'activité et ses finalités. L'articulation entre les questions « environnementales » et les questions de santé et de conditions de travail des salariés est également importante. On reste cependant loin du compte, selon Marie Rivallin de l'Institut Supérieur de l'Environnement : « *Les formations répondent aux besoins du marché du travail et préparent les élèves à la place qu'ils y occuperont. Ils vont probablement travailler dans de grandes entreprises d'envergure nationale qui n'ont pas pour objectif premier la protection de l'environnement et dont le premier enjeu sera toujours financier.* », et abondé par Arthur Croizier du Campus de la transition, qui souligne que « *les débouchés sont souvent très classiques : RSE, ingénierie, commerce...* ».

Ces études recommandent d'établir un état des lieux des offres de formation et une veille des besoins par filière et par région, une mise en réseau des acteurs territoriaux via les CREFOP (comités régionaux de l'emploi et de la formation), et la création de campus dédiés dans les territoires. L'importance d'une approche plus systémique -prenant en compte les « externalités » sociales et environnementales, et du développement des « compétences souples » (*soft skills* en anglais) est également souligné.

Le rapport « *Enseigner la transition écologique dans le supérieur* »³¹, même s'il est centré sur la formation non professionnelle, conclut également sur la nécessité d'une formation-socle des étudiants. Celle-ci est structurée avec des référentiels spécifiques à chaque filière et élaborés sur la base d'un socle cohérent de cinq compétences : appréhender les équilibres et les limites de notre monde par une approche systémique, saisir les ordres de grandeur et les incertitudes par une analyse prospective, co-construire des diagnostics et des solutions, utiliser les outils pour concrétiser les évolutions et agir en responsabilité.

Ces axes sont également pertinents pour la formation professionnelle et continue. D'importantes difficultés existent néanmoins, comme la temporalité de mise en place de nouvelles formations, une approche en silos, ou encore la demande encore faible des actifs et des entreprises, sauf contraintes réglementaires. S'y ajoute l'absence d'intégration de la dimension écologique dans les référentiels de certification des formations. Il pourrait pourtant s'agir d'un levier essentiel pour guider la transformation de l'offre de formation. En conclusion, la formation professionnelle – continue en particulier – reste insuffisamment engagée, complexe et peu lisible. Contraintes réglementaires, difficultés de financement et cloisonnement entre acteurs en sont les principaux freins. La digitalisation et le raccourcissement des formations pourraient toucher plus de personnes – mais au prix, peut-être, d'une perte en qualité.

La mission confiée aux OPCO par la loi Climat et Résilience du 22 août 2022, afin d'informer et d'accompagner les entreprises, en fait désormais des acteurs centraux. Cinq orientations sont proposées par l'étude consacrée aux OPCO (reprises in extenso) :

- Faire de la transition écologique un projet d'entreprise et un projet collectif/stratégique au sein de l'OPCO ;
- Construire une analyse transversale à l'ensemble des branches professionnelles couvertes des impacts de la transition écologique sur les métiers ;
- Parvenir à une vision fine des dynamiques territoriales en vue de proposer un accompagnement de proximité (délégations régionales, réseau Carif-Oref) ;
- Fixer des engagements clairs entre les OPCO et l'État en matière d'information et d'accompagnement des entreprises à la transition écologique ;
- Mettre en cohérence les politiques environnementales et les politiques relatives aux compétences en instaurant un dialogue entre les OPCO et l'État (ministères et opérateurs compétents) et plus largement au niveau interministériel.

³¹ Jean Jouzel et Luc Abbadie. Enseigner la transition écologique dans le supérieur. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. 2020. (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/rapport-du-groupe-de-travail-enseigner-la-transition-ecologique-dans-le-sup-rieur--13843.pdf>)



Les orientations suggérées par France Stratégie inscrivent donc l'approche locale et la transition écologique au cœur des priorités. En revanche la mise en œuvre se fait attendre, à la fois en termes de formations proposées, et en termes de financement, aujourd'hui en baisse, afin de former suffisamment de personnes – les besoins sont particulièrement importants en agriculture, pour réaliser une réelle transition écologique.

5. Et l'économie locale et écologique dans tout ça ?

Si on analyse ces études sous l'angle de l'économie locale et écologique quels en sont les principales limites ?

L'absence (ou la faible présence) des points suivants apparaît particulièrement problématique :

- L'enjeu de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, comme levier de la transformation écologique ;
- Les sujets d'utilité sociale et de sens du travail ;
- Les reconversions à la suite de la destruction d'emplois « carbonés » ;
- L'existence de l'économie locale et écologique et donc ses besoins en compétences spécifiques.

Toutes les études citées témoignent d'un parti pris. Elles cherchent à adapter l'existant, non à changer de modèle, et privilégient pour cela les nouvelles technologies et la transition écologique industrielle. C'est aussi le reflet d'une manière de voir la transition écologique qui privilégie une transition écologique autour de grandes entreprises au sein d'une économie classique. L'absence d'attention à un tissu économique composé d'une myriade de structures petites et moyennes, motivés par la mise en œuvre d'une économie basée sur l'écosystème local et la préservation du bien commun, est patente. Les formations qui facilitent la poursuite du système, avec comme principal objectif l'atténuation des dégâts environnementaux, sont privilégiées.

Prenons comme exemple la boulangerie, en nous penchant sur les référentiels des certificats d'aptitude professionnelle (CAP). C'est le sésame pour s'installer, que ce soit dans une boulangerie classique, à base de farine standardisée, ou dans une boulangerie telle que nous l'avons évoquée (farine locale, levain naturel, cuisson au feu de bois, distribution locale bas carbone). Ces CAP ne forment que sur les techniques de fabrication et l'environnement professionnel direct – la sécurité, le sanitaire, la communication sur les caractéristiques des produits ou anomalies. Ils sont conçus pour fournir de la main d'œuvre aux artisans, dans le cadre d'une farine normée, facile à produire, et donc poursuivre le modèle dominant. Une évolution du cadre de la formation est donc nécessaire pour une réelle transformation, et faire de la boulangerie autrement pour une autre économie, écologique et locale.

Enfin, qu'en est-il de la filière agricole, sujet central pour la transformation de nos sociétés, à la croisée des enjeux environnementaux, sanitaires et économiques ? La formation phare, le BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'entreprise agricole) utilisait jusqu'en 2017³² le vocable « d'exploitation agricole »³³ : l'agriculteur « exploite » la terre, tout un programme. Le référentiel³⁴ demeure tourné vers l'agriculture industrielle³⁵, malgré une ouverture progressive à l'agroécologie. Comme l'illustre la publication du média d'enquête breton Splann³⁶ dans l'enquête menée par Faustine Sternberg et Chloé Richard : « *Nous avons*

³² Arrêté du 9 mars 2017 portant création de l'option « responsable d'entreprise agricole » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034208320>)

³³ Arrêté du 2 octobre 2007 relatif à la création du brevet professionnel option "responsable d'exploitation agricole" selon la modalité des unités capitalisables. (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006057083/2007-10-13>)

³⁴ Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, Sous-direction des politiques de formation et d'éducation, Bureau des diplômes de l'enseignement technique. Référentiel de diplôme – Brevet professionnel – Option « Responsable d'entreprise agricole ». Avril 2017. (https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bp/rea/bp-rea-refAvril-2017.pdf)

³⁵ Jacques Caplat, Agriculture industrielle, Rue de l'échiquier, 2025

³⁶ « Lycées agricoles bretons : le privé creuse son sillon » par Faustine Sternberg et Chloé Richard, Octobre 2025 (<https://splann.org/enquete/lycees-agricoles/>)



en effet établi que la plupart des présidents des conseils d'administration des lycées agricoles bretons sont soit membres de la FNSEA, soit liés à l'agro-industrie (banques, grandes coopératives...) par leur activité professionnelle. Ils peuvent donc y défendre une vision productiviste de l'agriculture au sein d'instances qui votent les orientations, les investissements des exploitations et nomment les chefs d'établissement. Dans un tel contexte, l'agroécologie et les transitions, pourtant au programme depuis 2014, semblent rester globalement sur le banc de touche. Que ce soit dans les exploitations, support pédagogique des lycées agricoles, ou dans les salles de cours, leur investissement reste en retrait et ils valorisent, de fait, le système agricole intensif. »

Ces exemples montrent à quel point le changement de gouvernance des organismes de formation agricole est nécessaire et central pour que les ambitions programmatiques en matière d'agroécologie ne restent pas lettres mortes. À l'inverse, les structures peuvent également être mieux-disantes (dans une perspective de transition agroécologique) que le socle technique commun, fixé à l'échelle nationale, comme le souligne Elineuza Dubois, directrice du Centre de formation professionnelle continue et d'apprentissage (CFPCA) de Coutances³⁷. Ce Centre propose des formations diplômantes de maraîchage biologique ou encore de paysan-boulangier (métier alliant la culture de céréales en agroécologie et la transformation artisanale du grain en pain, selon une logique de filière courte et de souveraineté alimentaire locale), et forme notamment, en réponse aux aspirations des apprenants, aux aspects spécifiques de la commercialisation et de l'organisation de la production en filières locales, via des partenariats avec des structures du tissu associatif local³⁸. Cela ne se fait pas sans difficultés, avec la baisse des financements, en particulier pour les adultes en reconversion (public principal de ce type de structure). Elineuza Dubois souligne également les difficultés liées à l'avance de phase de ces formations par rapport au secteur économique. Les élèves sont sensibilisés à la plus faible rentabilité de ces projets liés à l'économie locale et écologique, et sont incités à favoriser l'installation collective et les activités complémentaires. D'ailleurs, au vu de l'inaccessibilité du foncier et des difficultés de financement de telles activités, nombre d'entre eux doivent opter pour le salariat en début de carrière, parfois dans des structures éloignées de leurs aspirations.

IV. Former autrement

Tout n'est pas négatif. Des initiatives existent en faveur de la mobilisation des acteurs vers une économie locale et écologique. Ces approches hors des sentiers battus forment des salariés ou créateurs à même de s'investir dans l'économie locale et écologique.

Quatre écoles ou centre de formation alternatifs ont été étudiés plus précisément : **l'Atelier Paysan**, les **Écoles de la Transition Écologique (ETRE)**, l'organisme **Savoir-Faire & Découverte**³⁹, et la structure **Lokal Eko**. Des points communs ont été identifiés :

- **Une pédagogie par le « faire »**, la formation est même le plus souvent intégrée et non dissociée de l'activité économique « réelle » ;
- **Une approche systémique** d'une activité, d'un métier, d'un savoir-faire, en cela très différente du découpage des métiers en blocs de compétences par la formation professionnelle conventionnelle. Cette dernière, adaptée à l'industrie, n'est pas adaptée aux métiers de l'économie locale et écologique qui nécessitent une vision globale du métier pour réussir ;
- **Des financements originaux**, hors du cadre de l'écosystème classique de la formation professionnelle, par exemple via des dispositifs d'expérimentation ;

³⁷ Il s'agissait d'un centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) jusqu'à début 2026. Plus d'information accessible ici : <https://www.banquedesterritoires.fr/un-decret-acte-la-creation-des-centres-de-formation-professionnelle-continue-et-dapprentissage>

³⁸ Par exemple l'association Biopousses (<https://www.biopousses.fr/>) qui propose des espaces tests agricoles biologiques.

³⁹ Initiative créée en 2000 et qui a pris fin début 2026



- **Un public spécifique**, en particulier des personnes en difficulté d'emploi, ou encore non diplômées. Les adultes en reconversion ou les jeunes diplômés n'ont donc pas accès à ces formations, sauf via un financement individuel.

Dans cet univers du former autrement, nous avons repéré quelques rares formations éligibles au CPF : « *Entreprendre en Agriculture paysanne* » (ARDEAR)⁴⁰, et « *Agent.e valoriste des biens de consommation courante* » (La Petite Rockette ; le valoriste est un métier du réemploi et de la réparation, au croisement de l'économie circulaire et du lien social, visant à prolonger la vie des objets et à en faciliter la redistribution dans les circuits locaux)⁴¹. Est-ce le signe d'une évolution du système, ou simplement le fait d'acteurs isolés qui ont su se plier aux exigences de la certification telle qu'elle existe ?

La formation ne s'arrête pas aux formations dispensées par des structures, qu'elles soient majoritaires ou minoritaires. Il existe aussi un écosystème que l'on pourrait désigner comme **la formation hors des cadres**, particulièrement l'auto-formation et la formation informelle, qui s'appuie sur la collaboration et la mise en réseau :

- **L'autoformation** a existé de tout temps (par exemple via les livres), en revanche l'essor des ressources en ligne, comme les vidéos DIY (Do It Yourself), tutoriels, et MOOC (Massive Open Online Course), a permis une réelle accélération. Ces ressources occupent une place de choix pour la formation des citoyens, avec des contenus de grande qualité. Ces outils sont créés et diffusés (gratuitement ou non) par des individus **et** par les organismes de formation. Il s'agit d'une véritable transformation, par la base, du mode d'apprentissage, via de nouvelles offres de formation informelles.
- **La formation informelle** (et les formes d'apprentissage qui vont avec), par exemple via le woofing ou les chantiers participatifs, qui permet une transmission d'expérience et de savoir-faire, ainsi que de savoir-être, notamment de par la dimension coopérative de tels cadres.

Ces formes d'apprentissage sont particulièrement bien alignées avec les besoins de l'économie locale et écologique. En favorisant les techniques conviviales, comme la réparation, le *low-tech*, l'agroécologie, le bâti écologique... elles renforcent l'autonomie par rapport aux approches « autoritaires »⁴². Elles contribuent également à l'économie locale et écologique, mais ne sont pas ou que peu reconnues dans l'écosystème de la formation professionnelle.

V. Deux propositions pour une économie locale et écologique

La transition vers une économie locale et écologique est souhaitable, non pas comme simple verdissement du modèle existant, mais comme transformation profonde, dans laquelle l'économie prend place dans la vie sociale et non l'inverse. La formation professionnelle pourrait être un levier puissant en ce sens. Mais son organisation actuelle ne le permet pas : référentiels inadaptés, prédominance de l'échelon national sur le territorial, surreprésentation des acteurs industriels classiques...

Au vu de ces constats, et des enseignements partagés au sein de cette note, nous faisons deux propositions concrètes : la première pour donner davantage de visibilité à cette économie via un observatoire, et la

⁴⁰« *Entreprendre en Agriculture paysanne* » (complémentaire au BPREA, qui permet d'acquérir les compétences essentielles dans le cadre d'une installation fidèle à la démarche proposée par la Charte de l'Agriculture paysanne) et « *Chiffrer la création ou le développement d'un ou plusieurs ateliers agricoles selon les principes de l'Agriculture paysanne* » (qui permet de développer de l'autonomie dans le chiffrage des ateliers de production, en se projetant dans le financement prévisionnel de son activité agricole, en identifiant et planifiant les investissements au démarrage de l'activité via des choix éclairés (autonomie, résilience, viabilité...)).

⁴¹ <https://www.lapetiterockette.org/formation-agent-e-valoriste-des-biens-de-consommation-courante/>

⁴² Ivan Illich, *La Convivialité*, Seuil, 1973.



seconde pour initier un changement de perspective via une formation socle à la pensée systémique pour tous les cursus diplômants ou certifiants :

- **Créer un Observatoire de l'économie locale et écologique**⁴³, dont les premières missions concrètes seraient :
 - Identifier, mesurer le poids et l'évolution de ces acteurs sur les territoires, avec l'objectif de donner une valeur socio-économique à ces acteurs dispersés et pas (ou peu) représentés dans les instances de décision ;
 - Réaliser une analyse dynamique des spécificités « métiers », afin de faciliter leur intégration dans les cursus existants ou en créer de nouveaux ;
 - Mettre en valeur les formations informelles et/ou originales dans leur approche pédagogique, qui sortent du cadre de la formation professionnelle mais qui ont un effet réel sur l'engagement des citoyens et de certains acteurs dans l'économie locale et écologique ; cela pourrait donner lieu à une analyse de l'offre, afin de repérer les formations à plus forte valeur ajoutée ;
 - Représenter les acteurs de l'économie locale et écologique (artisans, coopératives, associations, paysans...) et développer un plaidoyer en faveur de leur action. À cette fin, l'Observatoire devrait être porté par une structure existante à légitimité reconnue (France Compétences, une Région pionnière, ou un consortium d'acteurs territoriaux), dotée d'un financement multipartite (État, collectivités, fonds européens), et gouvernée de manière paritaire en intégrant des représentants des acteurs de l'économie locale, des salariés, des collectivités et de la société civile.
- **Initier une évolution culturelle : impulser et intégrer une formation-socle fondée sur la compréhension des systèmes naturels et sociaux dans tous les cursus** diplômants et certifiants concernés – en priorité les CAP, BEP, Bac pro, BTS et licences professionnelles des secteurs de l'agriculture, du bâtiment, de l'alimentation et des services à la personne.

Cette formation-socle, distincte d'une simple sensibilisation, viserait cinq compétences : appréhender les équilibres écosystémiques, raisonner en termes de filières locales, intégrer les externalités sociales et environnementales, co-construire avec les acteurs du territoire, et agir en responsabilité. Sa mise en œuvre relèverait des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, en lien avec France Compétences et les OPCO de branche. Comprendre le fonctionnement de notre environnement naturel et social, au niveau global et territorial, permettrait de se projeter plus facilement vers un avenir commun, d'imaginer un projet de société qui prend en compte l'humain et le non-humain, et non uniquement des mesures correctives de l'existant.

Une première expérimentation de cette formation socle a été menée le 12 janvier 2026 par Arnaud Trollé (Lokal Eko). Il a été proposé à une diversité d'acteurs de la communauté de communes du Jovinien (Yonne, 89) de participer à une journée sur l'approche systémique territoriale. Elle a réuni 12 participants, issus d'environnements socio-économiques divers (agriculture, artisanat, culture...), qui ont pris conscience lors de cette journée des interactions entre les acteurs, et avec les écosystèmes. Ils ont réussi, en quelques heures, à se projeter dans le développement d'un écosystème territorial vertueux. L'approche sensible, amenée via deux activités concrètes en début de journée (atelier enduit terre et atelier plantation) a facilité ce processus d'évolution culturelle.⁴⁴

⁴³ La structuration de la filière de l'agriculture biologique au sein de l'Agence Bio, avec son Observatoire de la production bio, pourrait être une source d'inspiration.

⁴⁴ Une vidéo de présentation est disponible : (<https://vimeo.com/1163217766>).



Ces 2 propositions seraient peu coûteuses pour un effet d'entraînement important.

En effet, développer l'économie locale et écologique aurait des avantages importants :

- Un effet positif pour la santé (voir l'approche *global Health*), qui représenterait un gain essentiel pour la société ;
- Un facteur de paix sociale, du fait du développement du relationnel entre acteurs sur un territoire., ce qui représente également un grain important pour la société, en permettant une baisse des conflits ;
- Un lien plus important entre grandes et petites entreprises : les savoir-faire présents dans les grandes entreprises sont très utiles pour l'économie locale et écologique. C'est le cas pour la logistique, par exemple pour distribuer les produits alimentaires. Dans ce domaine, l'économie locale et écologique doit distribuer des petits volumes sur des courtes distances, et des solutions techniques et entrepreneuriales sont en cours de développement.

Pour atteindre cet objectif, une évolution de la formation professionnelle via les propositions faites, peu coûteuses, permettrait à de nouveaux acteurs d'apporter de l'innovation (pédagogique et de contenus), aux acteurs de l'économie locale et écologique, mais aussi aux acteurs classiques, qui ont la capacité de s'adapter.



Annexe I

Présentation de structures de formation alternatives

L Atelier Paysan (Réjane MORGANTINI)

<https://www.latelierpaysan.org/>

Formations actions pour la conception et la fabrication de machines et de bâtiments adaptés à une agroécologie paysanne. **Objectif** : retrouver collectivement une autonomie technique, donner aux paysans les moyens de transformer nos campagnes et notre alimentation.

Réseau ETRE - Les Écoles de la Transition Ecologique (Inès DHOUDAIN)

<https://www.reseau-etre.com/>

Parcours de formations pratiques aux métiers de la transition écologique pour des jeunes de 16 à 25 ans éloigné.es de l'emploi, en recherche d'une alternative au système scolaire classique. **Objectif** : valoriser les métiers manuels de la transition écologique, accompagner la transformation des savoir-faire et des pratiques dans les organismes de formation et les entreprises, pour que les métiers manuels deviennent des métiers porteurs de sens, durables et justes.

Campus Versailles (Mathilde NASSER)

<https://campusversailles.fr/>

Découvrir, pratiquer et se former aux métiers du patrimoine et de l'artisanat - Fédère et anime une communauté d'acteurs publics et privés. **Objectif** : former une nouvelle génération d'artisans d'excellence intégrant les enjeux environnementaux et managériaux.

Savoir Devenir (Guillaume VIMENEY)

<https://www.savoir-devenir.org/>

Offre de formation tout au long de la vie pour permettre à chaque citoyen-ne de construire un monde coopératif. **Objectif** : permettre à chaque citoyen-ne de construire un monde coopératif.

Lokal Eko (Arnaud TROLLÉ)

<https://lokaleko.com/>

Formations et conseils pour s'appropriier et mettre en œuvre l'approche systémique territoriale (économie locale et écologique). **Objectif** : faciliter le développement d'une économie territoriale éco-systémique.

L Office Français de la Biodiversité (Hassan SOUHEIL)

<https://ofb.gouv.fr/>

Formations destinées aux acteurs publics, associatifs et économiques, pour acquérir des savoirs et des compétences techniques indispensables à la préservation des espèces et des milieux. **Objectif** : accompagner et apporter son appui aux acteurs publics, privés et à la société civile pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Savoir Faire & Découverte

<https://lesavoirfaire.fr/>

Réseau d'artisans et paysans, engagés dans des pratiques d'économie locale et écologique qui partagent leur savoir-faire à travers des ateliers et des formations, la formation par la pratique réelle. **Objectif** : valoriser les métiers et les savoir-faire de l'économie locale et écologique, pour sensibiliser le grand public (ateliers) et faciliter les reconversions professionnelles de celles et ceux qui veulent mettre en cohérence leurs valeurs avec leur univers professionnel. Cette initiative créée par Arnaud Trollé en 2000 a pris fin début 2026.

